

La Charte : "L'Esprit SEL"

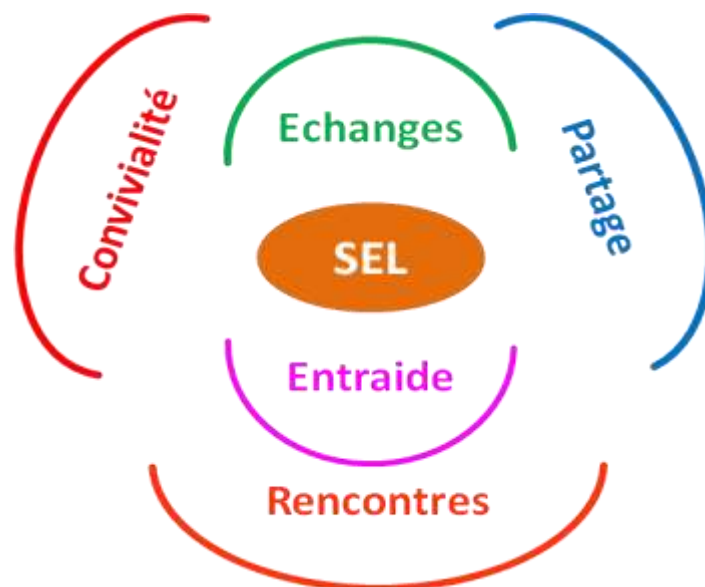
Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel. Par sa réflexion et ses pratiques, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Adhérer à un SEL c'est :

1. Affirmer : "le lien est plus important que le bien".
2. Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile.
3. Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.
4. Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein des Sel par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.
5. S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement. Éviter le gaspillage et la surconsommation.
6. Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur. Exclure tout propos et comportement discriminatoire.

Chaque SEL est une source de développement des valeurs individuelles libérant des forces nouvelles qui prépareront une société plus juste, plus fraternelle où chacun retrouvera sa place.

"Rencontrer l'autre vaut tout l'or du monde"



Règlement intérieur du Selpowaimes

SEL signifie Système d'Échange Local. (système multilatéral entre membres).
Le Selpowaimes met en contact les membres demandeurs et offrants.

1. Les membres adhérents :

- Un **membre** du Selpowaimes est une personne, une famille, un ménage ou une association qui ne poursuit pas de but lucratif. L'adhésion est ouverte à tous.
- Une **cotisation de 8€/an** est demandée à chaque membre pour les frais de gestion, d'assurance et de maintenance du site internet. Vingt pourcent de cette cotisation sont consacrés aux manifestations organisées par des associations qui partagent l'esprit et les objectifs du Selpowaimes.
- Le renouvellement des cotisations s'effectue en **janvier de chaque année**.
Si le membre ne renouvelle pas sa cotisation, son compte est bloqué et il n'a plus accès au site.
- A tout moment un membre peut quitter le Selpowaimes pour autant que son compte soit soldé à zéro.
- Le Selpowaimes souscrit l'**assurance Solidaire** pour ses membres en ordre de cotisation. Chaque membre est invité à prendre connaissance des modalités de cette assurance (voir police en annexe). Le Selpowaimes décline toute responsabilité pour les dommages qui ne sont pas couverts par cette assurance.
- A son inscription, le nouvel adhérent reçoit un **identifiant** qui lui donne accès à www.selpowaimes.be où il peut enregistrer ses offres et ses demandes d'échanges.
- Le nouveau membre bénéficie de **5 unités/poèmes** en guise de cadeau de bienvenue.
- Un parrain ou une marraine membre du SEL et proche du nouvel adhérent est choisi en tant que **personne ressource** à contacter lors des premiers échanges et/ou en cas de besoin.
Le rôle de parrain/marraine est de soutenir le nouveau membre et de le familiariser dans la vie et l'esprit du Sel. Chaque membre est invité être personne ressource et ambassadeur du Selpowaimes dans sa vie quotidienne.
- Si un membre n'a pas internet, il reçoit un carnet d'échanges "papier" et/ou un membre encode les offres/demandes/échanges pour lui sur le site.
- Chaque membre s'informe quant à la compatibilité de son statut social et fiscal (chômage, invalidité, activités professionnelles) et les activités Sel.
- Le membre adhérent s'engage **dès son inscription à respecter la charte et le règlement intérieur** du Selpowaimes, qu'il signe pour marquer son accord. La dernière version du texte est disponible sur le site.

2. Les échanges :

- Les adhérents sont mis en contact par des **rencontres, par le site internet du Selpowaimes, par des personnes-relais,...**
- Les **demandes et les offres** sont annoncées sur le site et peuvent porter sur des services et/ou des biens de toute sorte. Un contact direct a lieu entre les parties. Un échange peut être refusé sans justification.
- Les termes de l'échange sont définis à l'avance par les partenaires. L'**unité d'échange** est le « poème », 1 poème = 1 heure, 4 rimes font 1 poème.
- Lors d'un **service collectif**, le temps total presté est à diviser entre les différents participants à ce service. Chaque membre participant compte ses heures prestées, mais peut également rendre le service gratuitement.
- Les membres réalisent les échanges en fonction de leurs compétences et veillent à la qualité du service rendu. Chacun est garant des services qu'il propose ou qu'il accepte après avoir défini la durée de l'échange, la valeur et le matériel utilisé.

- Les parties complètent et signent **leur carnet (en ligne ou papier)** et assument leurs engagements.
- Chacun échange de façon responsable pour garantir le bon fonctionnement et la pérennité du SEL. Le don gratuit et le troc entre membres peuvent coexister avec la mise en circulation des poèmes.
- Dans un souci de transparence, chaque membre peut consulter les soldes et mouvements de tous les autres membres sur le site.
- Le Selpowaimies n'est pas responsable des dommages éventuels causés au matériel prêté.
- Le Selpowaimies ne garantit ni la valeur, ni les conditions, ni la qualité des services rendus ou biens échangés.
- Tant qu'un membre exerce une activité professionnelle, un échange ne peut pas porter sur des services en lien avec la profession de ce membre.

3. **Les valeurs :**

- L'évaluation des échanges est uniquement basée sur le temps consacré lorsqu'il s'agit d'un service. Lorsqu'il s'agit d'échanges de biens, la valeur de l'échange est défini de commun accord. Un poème = 1 heure de service rendu. Une rime = 1/4h de service rendu. Le poème n'est pas convertible en argent et vice versa.
- L'argent peut néanmoins entrer en ligne de compte (par exemple essence lors d'un trajet).
- Le compte de chaque membre est limité à 40 poèmes en plus ou en moins.
- Dans le cas de services et/ou projets concernant l'ensemble du groupe Sel, le coco est sollicité pour donner son avis. Tous les membres sont alors informés et ont l'occasion de s'y investir.
- Le pot commun *Selpowaimies*, (membres n°16 sur le site) alimenté par le don des membres et les désinscriptions éventuelles sert à honorer ces services et projets.

4. **Activités et événements du Selpowaimies :**

Divers événements et rencontres sont organisés :

- Auberges espagnoles : rencontres festives bimensuelles entre membres (mois impairs).
- Verre-mi-Sel ou A ciel Ouvert : rencontres bimensuelles ouvertes à tous en vue d'informer les citoyens sur le Sel (mois pairs).
- Balades, visites de musée, expositions, ... à l'initiative de membres ou du coco.
- Donneries, trocantes, brocantes, marchés de Sel,... en vue d'échanger des biens divers, à l'initiative de membres, du coco ou d'autres Sel
- Services collectifs

De plus :

- Selpowaimies fait partie de 'la route des Sel'
- En toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs, le Selpowaimies se veut un acteur alternatif de promotion de la vie sociale, solidaire et non commerciale. Selpowaimies fait partie de 'Estentransition' et participe à 'Changeons Demain'.
- Selpowaimies peut annoncer aux membres et /ou sur le site des manifestations, activités, ... non organisées par Selpowaimies, mais répondant à l'esprit du Sel. Exemple : groupement d'achat sans bénéfice.

5. **Le coco (comité de coordination) :**

- Le coco (un groupe de 5 à 7 personnes) veille à ce que les membres respectent la charte et participent librement au SEL.
- Chaque membre du SEL peut postuler auprès du coco pour autant qu'il ait une certaine expérience du système d'échange local.
- Les tâches du coco sont détaillées dans un document annexe.